



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DES PARLEMENTAIRES MEMBRES
DU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA
MIVILUDES *

TÉMOINS DE JÉHOVAH :
LA COUR DE CASSATION CONFORTE
L'ACTION DES PARLEMENTAIRES
POUR DEFENDRE LES LIBERTES DE NOS CONCITOYENS

La Cour de cassation vient de condamner l'Association des Témoins de Jéhovah et de contredire l'ensemble de ceux qui cherchent à légitimer le statut cultuel de cette association pour lui permettre d'obtenir des tribunaux la reconnaissance religieuse que ses pratiques ne lui permettent pas d'obtenir.

Cette condamnation vient confirmer et légitimer l'action menée par les parlementaires, de droite comme de gauche, contre des mouvements dont les pratiques sont contraires aux lois de la République.

C'est parce qu'accepter ou tolérer des transgressions permanentes aux lois qui régissent notre société met en cause les libertés individuelles et collectives de nos concitoyens qu'il faut prendre en main ces questions avec courage, rationalité et sérénité.

La justice a tranché, les Témoins de Jéhovah ne peuvent se prévaloir du statut de culte. L'Etat, à tous ses échelons, doit faire respecter le droit et les services du Ministre de finances doivent exiger le paiement des 44 millions d'euros que les Témoins de Jéhovah sont condamnés à verser à l'Etat.

* Jean-Pierre BRARD, Député de la Seine Saint Denis,
Vice Président du groupe d'études sur les sectes
à l'Assemblée nationale

Martine DAVID, Députée du Rhône
Vice Présidente du groupe d'études sur les sectes
à l'Assemblée nationale

Eric DOLIGE, Sénateur du Loiret

Georges FENECH, Député du Rhône
Vice Président du groupe d'études sur les sectes
à l'Assemblée nationale

Alain GEST, Député de la Somme

Jean-Jacques HYEST, Sénateur de la Seine et Marne

et

Serge LAGAUCHE, Sénateur du Val de Marne

**sont membres du Conseil d'Orientation de la Mission Interministérielle de
Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES).**